



IMPORTANT : En raison des mesures imposées par le gouvernement relativement au COVID-19, une assemblée de consultation aura lieu le 2 février 2021 à 14 h 00. Exceptionnellement, le public ne sera pas admis au cours de cette assemblée, mais celle-ci sera diffusée en direct et enregistrée. Comme c'est le cas lors des séances tenues à huis clos, tous les citoyens auront accès à l'enregistrement vidéo de la consultation via le site Internet de la Municipalité sur la page d'accueil, section « Actualité », et sont invités à poser leurs questions concernant la consultation publique à la direction générale par courriel au questions@mille-isles.ca ou via la page Facebook de la Municipalité. Prendre note que la Municipalité se réserve le droit de filtrer les questions afin que les questions écrites restent pertinentes au sujet abordé et respectueuses dans son ensemble.

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS DE CONSULTATION**

Aux personnes intéressées par le projet de règlement RU.01.2011.02 modifiant le plan d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 7 octobre 2020, le conseil a adopté l'avis de motion concernant le projet de règlement numéro RU.01.2011.02 et intitulé :

Projet de règlement numéro RU.01.2011.02 modifiant le plan d'urbanisme numéro RU.01.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'ajouter un secteur à protéger et afin de créer et de modifier les dispositions s'appliquant aux principes d'extension du réseau routier.

Ce projet de règlement concerne l'ajout du site du Camp scout Tamaracouta en tant qu'immeuble patrimonial et de l'identifier en tant que zone à protéger, tel qu'illustré sur ce croquis.



De plus, le projet de règlement vise à permettre à certains types de voie de circulation de changer de zone sans amendement au plan d'urbanisme.

Une assemblée de consultation aura lieu le **mardi le 2 février 2021 à 14 h 00** et sera diffusée en direct via le lien Internet disponible sur le site Internet de la Municipalité. Au cours de cette séance, la Municipalité expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en direct par le système de vidéo diffusion. De plus, les citoyens sont invités à poser leurs questions concernant l'assemblée de consultation à la direction générale par courriel au questions@mille-isles.ca ou via la page Facebook de la Municipalité, avant, pendant ou après.

Ce projet de règlement peut être consulté sur le site Internet de la Municipalité de Mille-Isles.

Donné à Mille-Isles, ce 14^e jour de janvier 2021.

**Pierre-Luc Nadeau
Directeur général et secrétaire-trésorier**